Matière: Histoire - **Rubrique:** Thèmes transversaux

Thème: Le mythe du meurtre rituel

Auteur: Eliezer Schilt - **Classe:** 3e/ 2nde - **Durée:** 1 heure

Titre: Une accusation qui ne passe pas

Notes de L'enseignant

Observations du rédacteur

Ce cours s'adresse en priorité aux élèves de seconde dans le cadre d'une étude transversale à travers les siècles, s'inspirant des thèmes aux programmes en histoire générale au lycée. Ce cours s'adapte aussi bien aux élèves de troisième.

Objectifs pédagogiques

- Analyser et décrire un mythe
- Utiliser un témoignage, une illustration, un article de presse
- Repérer les changements et les permanences du mythe à travers les âges

- **Objectifs cognitifs:**

- Connaître l'origine des accusations de meurtre rituel
- Distinguer les évolutions dans l'accusation (évolution temporelle mais aussi spatiale)

Pré-requis de l'élève

L'élève doit connaître:

- Les grandes évolutions dans l'histoire juive
- Le statut et les relations entre Juifs et non-Juifs à travers les âges

Pré-requis de l'enseignant

L'enseignant doit connaître:

- Les grandes étapes de l'histoire juive reliées aux exemples pris pour illustrer le thème
- Le statut des Juifs parmi les Nations depuis l'Empire romain jusqu'à nos jours

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme Melamed, dirigé par Akadem Multimedia, initié par le FSJU et la FMS. Elle est mise gracieusement à la disposition des enseignants à des fins strictement pédagogiques et à l'exclusion de toute exploitation commerciale. Elle peut être librement reproduite. Les idées présentées ici n'engagent que leur auteur, le site étant largement ouvert à toutes les composantes du judaïsme. Tout renseignement et de nombreux autres outils pédagogiques sont disponibles sur www.melamed.fr

- Les relations entre les Juifs et les Nations à ces époques
- Les grandes évolutions de l'antijudaïsme à l'antisémitisme

Difficultés envisagées

Ce cours nécessite une base de connaissances sur l'histoire de l'antisémitisme et sur l'évolution générale de l'histoire juive que les élèves devront avoir acquise auparavant. La transversalité chronologique doit permettre de varier les approches pédagogiques en cours d'histoire juive, comme de consolider ces acquis.

Bibliographie

- **PREPARATION DE COURS:**

  Giovanni Miccoli, "Contre-enquête sur les meurtres rituels des Juifs", *L'Histoire* n°334, septembre 2008, pp 8–17

  Marie-France Rouart, *Le crime rituel ou le sang de l'Autre*, Paris, Berg International, 1998

  Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, Paris, Points-Seuil, 1994 (3 vol)

  Salomon Reinach, "L'accusation de meurtre rituel", *Revue des Etudes Juives*, 1892, n°25, p. 161-180

- **POUR ALLER PLUS LOIN:**

  Alan Dundes, *The Blood Libel Legend. A Casebook in Anti-Semitic Folklore*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1991

  Edgar Morin, *La rumeur d'Orléans,* Points-Seuil, 1982

Expressions clés

Antijudaïsme: Cette forme d'antisémitisme caractérise toute forme de racisme à l'encontre des Juifs considérés comme appartenant à la religion juive. Si elle est déjà présente dans de nombreux écrits antiques chez les Romains ou les Grecs païens, elle se développe principalement autour de la rupture entre le judaïsme et le christianisme: les Pères de l'Eglise dès les origines du christianisme soulignent la responsabilité du peuple juif dans son ensemble dans la Crucifixion (cf. accusation de déicide), l'aveuglement des Juifs dans leur non-reconnaissance de Jésus comme le Messie (cf. les statues des frontons d'églises, comme à Strasbourg, de la "synagogue les yeux bandés"). Par extension,

Antisémitisme: Le premier usage de ce mot revient à un journaliste allemand, Wilhelm Marr, 1879, qui publie *La victoire du judaïsme sur la Germanité* [Léon Poliakov dans le tome 2 de son *Histoire de l'antisémitisme*, précise que W. Marr n'est pas le premier à utiliser le terme "*antisemitische*" mais le propage (voir tome 2, éd. 1991, p. 273 et sqq.)].

L'emploi du terme "antisémitisme" (traduit de l'allemand, *Antisemitismus*) est à relier avec le développement de l'usage du mot "sémite" (apparu autour des années 1840-1850 dans un contexte purement linguistique, puis extension dans les années 1860, notamment en France avec Ernest Renan (et en Allemagne avec Christian Lassen) pour désigner peuples, cultures et civilisations "sémites" (dont l'aire géographique recouvre l'ensemble du Moyen-Orient) puis pour se centrer sur l'unique peuple juif.

Repris en janvier 1880 par le journal *Neue Freie Press* (Vienne, Autriche), puis en France en 1886 par E. Drumont, l'antisémitisme désigne toute forme de racisme à l'encontre des Juifs.

Mythe: récit qui cherche à expliquer une pratique sociale et ses fondements. Il est transmis oralement à l'origine et propose une explication à des aspects du monde ou de la société dans lesquels il est véhiculé.

Repères chronologiques

Ier siècle: Flavius Josèphe, dans son livre, *Contre Apion*, II, 8 évoque l'accusation faite aux Juifs d'engraisser des Grecs dans le Temple pour les manger

415: accusation à Inmestar (Syrie) contre des Juifs au moment de la fête de Pourim: selon un chroniqueur chrétien, des Juifs ivres auraient pris un enfant chrétien, l'auraient mis sur une croix sous une effigie d'Haman et l'auraient tellement maltraité que l'enfant en serait mort

1144: première accusation contre les Juifs d'avoir commis un meurtre rituel à Norwich, en Angleterre contre un enfant chrétien, William.

1147: accusation de meurtre rituel à Würzburg (Allemagne)

1155: nouvelle accusation, devenue très célèbre au point d'inspirer nombre de ballades médiévales, à Lincoln (Angleterre), contre le jeune Hugh, bientôt dénommé Saint Hugh.

1171: première accusation de meurtre rituel en France, à Blois, où 32 Juifs sont brûlés en représailles. Rabbénou Tam (petit-fils de Rachi) instaure un jour de jeûne le 20 Sivan en souvenir de ce massacre.

1179: le petit Richard de Paris disparaît. La communauté juive de Pontoise est accusée de l'avoir enlevé et torturé. Il fera l'objet d'un culte comme saint.

1475: accusation de meurtre rituel à Trente (Italie) où 14 Juifs sont tués au cours de deux procès. L'enfant présumé victime de ce crime rituel, Simon, est canonisé en 1588, comme "saint patron des victimes enlevées et torturées", tandis que le pape Sixte IV en 1476 avait confirmé le verdict accusant les Juifs.

1488: à La Guardia, petite ville de la province de Tolède (Espagne), une accusation de meurtre rituel entraîne un procès retentissant en 1490-91, prélude et un des prétextes des Rois Catholiques pour publier le décret d'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492. Alors qu'il semblerait que l'enfant en question n'ait jamais existé, le Pape Pie VII le canonise en 1805.

1669: Affaire Raphaël Lévy à Metz où ce dernier est accusé d'avoir enlevé, torturé et tué un enfant de trois ans. Un an plus tard, après son procès, il est exécuté.

1690: Accusation dans le royaume des Deux-Polognes entraînant un culte pour les reliques de l'enfant retrouvé mort, que l'Eglise canonise en 1820.

1759: rapport du Cardinal Lorenzo Ganganelli, futur Pape Clément XIV, réfutant méthodiquement le meurtre rituel.

1840: Affaire de Damas: un prêtre et son serviteur disparaissent, les Juifs sont accusés de les avoir assassinés pour en récupérer le sang à des fins rituelles.

1903: publication partielle des *Protocoles des Sages de Sion;* deux ans plus tard, la version complète est diffusée.

1911: affaire Beilis du nom d'un Juif, briquetier, accusé faussement d'avoir tué un enfant. Les autorités judiciaires du Tsar de Russie intentent un procès pour crime rituel. Le juge et le juré, après deux ans de procédure, rejettent l'accusation.

1948: au Yémen, une accusation similaire sur deux jeunes filles entraîne le pillage des communautés juives de ce pays.

1965: suite au Concile de Vatican II, l'Eglise catholique confirme officiellement l'invraisemblance et le caractère faux de l'accusation de crime rituel.

Déroulement précis du cours

INTRODUCTION:

On utilisera l'image médiévale **(doc introductif)** illustrant une des accusations de crime rituel pour décrire la scène en insistant sur la dimension rituelle du geste et sur la violence qu'elle véhicule (en mimant des tortures collectives infligées à un enfant). Introduire alors la problématique: comment est né et s'est propagé dans le temps le mythe de l'accusation de meurtre rituel commis par des Juifs?

I. DES ORIGINES ANTIQUES

- On traite ici du cas rapporté par Flavius Josèphe dans son Contre Apion. Ce thème sera repris par d'autres auteurs postérieurs.

  Objectif: A l'aide du **document 1**, relever le contenu de l'accusation puis analyser la démonstration de Flavius Josèphe pour contrer celle-ci.

  Questions pour les élèves:

1. Présenter l'auteur, puis résumer l'accusation portée par Apion contre les Juifs.
2. Relever les arguments utilisés par Flavius Josèphe pour démonter cette calomnie.

Aide pour le professeur:

Il ne s'agit pas directement d'un meurtre rituel, comme on le retrouvera à partir du XIIe siècle, mais de calomnies similaires portées contre les Juifs à l'époque antique.

Apion est un grammairien qui vécut à Alexandrie en Egypte. Il est envoyé par les Alexandrins auprès de l'empereur Caligula (37-41) pour se plaindre des Juifs de la ville. Flavius Josèphe compose alors son *Contre Apion* pour démonter une à une ces accusations.

Par la suite, ce type d'accusation est également porté contre les premiers Chrétiens, avant que la nouvelle religion devienne autorisée puis officielle dans l'Empire romain (Par exemple, au IIe siècle: Justin, *Apologie pour les chrétiens*, II, 12 ou Tertullien, *Apologétique*, VII; Minucius Félix, *Octavius*, IX, XXX, XXXI)

Notons que, malgré la diffusion assez large des ouvrages de Flavius Josèphe dans les bibliothèques anciennes, les plus grands ténors des discours antijuifs médiévaux n'y font toutefois pas référence.

II. "L'HEURE DE GLOIRE" MEDIEVALE DE L'ACCUSATION

- On traite dans cette partie des cas de premières accusations de meurtre rituel à partir du XIIe siècle (la première que nous ayons recensée à ce jour date de 1144 en Angleterre).

  Objectif: Comprendre comment s'est mis en place le mythe du meurtre rituel à partir du XIIe siècle.

  Activité pour les élèves:

  Doc.2: Présenter l'auteur et montrer comment il explique les raisons de la propagation à Blois de la rumeur d'un crime rituel commis par les Juifs.

  Relever comment la Tradition juive cherche à expliquer la cause première d'un malheur survenu dans une communauté juive.

  Doc.3A: A l'aide de la chronologie, relever la multiplication des cas d'accusation de meurtre rituel à l'égard des Juifs, aux XIIe et XIIIe siècles. Montrer à l'aide du document 3A que les autorités ecclésiastiques ne les cautionnent pas.

  Avec les documents 3A et 3B, souligner sur quelle base elles justifient l'invalidité de telles calomnies.

  A nouveau, à l'aide de la chronologie, montrer que le rôle des papes au sujet de l'accusation de meurtre rituel n'a pas toujours été très clair au cours des siècles. A quelle date, l'Eglise catholique a-t-elle officiellement rejeté ce type d'accusation?

  Aide pour le professeur:

  L'accusation de Blois, de 1171, est, selon l'état des connaissances historiques à ce jour, la première en France. La première au Moyen-âge date de 1144 et eut lieu en Angleterre à Norwich (cf. chronologie).

  La Tradition juive rapporte que lorsqu'un malheur frappe la communauté juive, il doit donner lieu à une introspection et remise en question car son origine première se trouve dans les "fautes commises" par les Juifs (cf. les raisons de la Destruction du Temple). Ici, l'auteur s'inscrit dans cette lignée et renforce cette idée en évoquant le jeûne instauré par Rabbénou Tam (Rabbi Jacob ben Méïr, évoqué dans le texte)

  Les documents 3A et 3B soulignent la position des Papes (Innocent IV notamment dans sa bulle *Lacrimabilem Judaerum*, repris par Alexandre IV en 1255, puis Grégoire X en 1272) et la recherche d'arguments pour contrer cette fausse accusation, notamment en faisant directement référence à la Bible et aux interdits forts en vigueur dans la Loi juive.

  Pourtant, nombre d'enfants martyrs seront canonisés, entretenant une ambiguïté dissipée totalement après 1965.

III. LES RESURGENCES A L'EPOQUE MODERNE

- On termine l'étude par les résurgences ou permanences à l'époque moderne.

Objectif: Souligner les permanences et extensions de ce mythe

Questions pour les élèves:

Doc. 4: Résumer l'affaire Raphaël Lévy telle qu'elle est rapportée par l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi Louis XIV. Relever la position du Roi sur cette affaire et l'opposer à celle du parlement local en Lorraine.

Doc. 5: Rechercher où se trouvent les villes évoquées par le Bulletin de l'Alliance Israélite Universelle. Que constate-t-on sur l'évolution de ce mythe?

Doc.6: En quoi l'extrait du journal *Forverts* traduit-il une résurgence de ce mythe dans un pays occidental?

Aide pour le professeur:

Doc. 4: l'affaire Raphaël Lévy (étudié au 19e siècle par Joseph Reinach, puis réactualisé par Pierre Birnbaum dans *Un récit de "meurtre rituel" au Grand Siècle. L'affaire Raphaël Lévy, Metz, 1669,* Paris, 2008) souligne la permanence au cœur de la France du 17e siècle de ce mythe, malgré l'opposition raisonnée du Roi.

Faire noter aux élèves que les Juifs de Metz avaient bénéficié quelques années avant cette affaire d'avantages et privilèges accordés par les autorités royales qui vantaient alors les mérites et bienfaits de la communauté juive messine. L'arrêt étudié évoque la même bienveillance à l'égard des Juifs dans les mots introductifs.

Doc. 5: le mythe se maintient en Europe et se développe dans les pays musulmans. Parmi les villes citées, celle de Damas doit évoquer la fameuse affaire du même nom de 1840 que les élèves ont étudié ou étudieront dans un cours spécifique aux trois âges de l'antisémitisme.

NB : un certain nombre de lieux ici évoqués sont difficilement identifiables, le professeur est invité à effectuer une sélection tout en maintenant l'objectif du document qui est de montrer la propagation de ce mythe, notamment dans les pays musulmans.

Doc. 6: la date (1913, 20e siècle) et le lieu (New-York, Etats-Unis) montrent comment ce mythe se maintient, y compris dans les pays occidentaux. Les chantres des théories antisémites, dont les Nazis, se feront l'écho de ce mythe (cf. Edouard Drumont dans sa *France juive* en 1886) Récemment une vingtaine de députés russes de la Douma ont présenté en 2005 au Parlement de Moscou un projet de loi incitant à faire interdire toutes les organisations juives, notamment en raison de crimes rituels prétendument commis par des Juifs…

En conclusion, on insistera sur la permanence de cette fausse croyance et on pourra élargir à des cas d'actualité (cf. exemples de la fiche **"*le Juif sanguinaire* "** sur le site Akadem.org).